

L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE EN EUROPE : ERASMUS ET SOCRATES

Les programmes Erasmus qui existaient depuis 1987 seront remplacés prochainement par les programmes Socrates. La Commission des Communautés européennes fait le bilan des différents programmes qui ont fonctionné pour certaines matières. En octobre 1994, le fonctionnement des programmes de droit a été évalué. La prochaine évaluation concerne la chimie et c'est à CPE Lyon* que la Commission des Communautés européennes a confié l'organisation scientifique et logistique d'un colloque, les 23 et 24 mars 1995 sur le thème : «la chimie en Europe : bilan et perspectives». Ce colloque a pour mission de faire le point sur les programmes passés et de dresser un état des exigences à prendre en compte pour la formation des chimistes dans l'Europe de demain. Un comité scientifique a été chargé d'élaborer des rapports nationaux, point de référence des débats qui se dérouleront tout au long des deux journées. Un compte rendu de ce colloque sera publié dans *L'Actualité Chimique*.

Rappelons qu'Erasmus signifie European Action Scheme for the Mobility of University Students. Ces programmes avaient pour mission d'encourager les initiatives de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur : échange de professeurs, d'étudiants, mais aussi méthodes pédagogiques communes, organisation conjointe de conférences ou de séminaires.

Chaque année, les établissements d'enseignement supérieur soumettaient à la commission des Communautés leurs programmes parmi lesquels elle choisissait en fonction de critères imposés. L'établissement recevait alors une aide financière et des bourses pour ses étudiants souhaitant bénéficier des programmes d'échange.

Rappelons l'existence d'autres programmes tel que Lingua (langues), Comett (échanges industrie/universités)...

En bref

Durant l'année 1995, Erasmus sera remplacé par les programmes Socrates. La Communauté a alloué 850 millions d'Ecu pour les 5 ans à venir, avec une possibilité de révision dans deux ans.

Les actions prioritaires de Socrates sont au nombre de trois :

- promouvoir la dimension européenne dans les établissements d'enseignement supérieur,
- bâtir des réseaux universitaires européens,
- financer les subventions pour la mobilité étudiante.

Une partie du budget sera consacrée au primaire et au secondaire ce qui n'était pas jusqu'à présent une des préoccupations de la Communauté.

* **CPE Lyon, 43, bd du 11 novembre 1918, BP 2077, 69616 Villeurbanne Cedex (prof. J. Huet). Tél. : 72.43.15.25. Fax : 78.93.13.96.**

MICHEL BOYER PRÉSIDENT DES OLYMPIADES NATIONALES DE LA CHIMIE

Michel Boyer, professeur à l'université P. et M. Curie (Paris VI) a été nommé président des Olympiades nationales de la chimie. Il succède au professeur Gérard Montel, cofondateur de ces Olympiades, qui en reste le président d'honneur. Michel Boyer dirige le Laboratoire d'enseignement de chimie inorganique de l'UPMC, il est délégué régional des Olympiades nationales de la chimie pour l'Académie de Paris et responsable scientifique de l'Archimium, le projet du Musée de la chimie de Saint-Fons en région Rhône-Alpes (cf. *L'Actualité Chimique*, 1994, 5, p. 7-9).

DEVENIR DES DIPLOMÉS 1992 DES IUT «CHIMIE» ET «GÉNIE CHIMIQUE»

L'Union des Industries Chimiques* a publié les résultats de son enquête annuelle sur le devenir des diplômés (DUT) des départements «chimie» et «génie chimique» des IUT.

Le taux des DUT qui poursuivaient leurs études au moment de l'enquête est important : 45,3 % pour la chimie, 47,5 % pour le génie chimique.

Ces chiffres dépassant - de loin - ceux relatifs aux entrées des têtes de promotions de DUT dans les écoles d'ingénieurs.

Ils correspondent à une réelle déviation du rôle des IUT dont la vocation est de déboucher directement dans le milieu professionnel. La moitié des DUT de chimie qui poursuivent des études se sont inscrits à l'université. Le rapport de l'UIC insiste sur les dangers d'une telle situation : «Les jeunes qui espèrent sans doute trouver de meilleurs débouchés en poursuivant cette voie devraient faire l'objet d'une sérieuse mise en garde concernant les fortes déceptions auxquelles ils s'exposent dans l'industrie». Pour les titulaires d'un DUT de génie chimique, la situation est moins inquiétante car les poursuites d'études sont plus professionnelles, avec seulement 3 % de «maîtrises générales». Notons encore cette remarque du rapport UIC : «Une information sur les possibilités de développement des qualifications par la voie de la formation continue durant la vie professionnelle devrait être mieux faite auprès des étudiants et une politique des entreprises dans ce domaine mieux affichée. Il faut

espérer que les possibilités de formations complémentaires, et entre autres les filières de «nouveaux ingénieurs», permettront à moyen terme de stabiliser et mieux encore de diminuer la part des poursuites de la formation initiale.

* Ce rapport peut être demandé à l'UIC. Département scientifique et de la formation, 14, rue de la République, Puteaux Cedex 99, 92909 Paris La Défense. Tél. : (1) 46.53.11.00. Fax : (1) 46.53.11.04

STATISTIQUES SUR LES DIPLOMES DE CHIMIE

L'Union des Industries Chimique a fait paraître, fin 1994, le recueil des statistiques des diplômés intéressant plus particulièrement l'industrie chimique, diplômés délivrés en 1993 par l'Éducation nationale.

Le recueil a été établi par l'UIC en s'adressant directement aux rectorats, IUT et écoles d'ingénieurs concernés.

La statistique des certificats délivrés par l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes est également jointe.

* **Union des Industries Chimiques, 14, rue de la République, Cedex 99, 92909 Paris-La Défense. Tél. : (1) 46.53.11.00. Fax : (1) 46.53.11.04.**

MASTÈRE SPÉCIALISÉ PROCÉDÉS EXTRACTIFS

Au vu du succès de la première année du mastère spécialisé «procédés extractifs», Archimex (centre de recherche et de formation en chimie extractive) et l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes renouvellent ensemble cette formation en 1995. Accrédité par la Conférence des Grandes Écoles, ce mastère forme des spécialistes en chimie extractive, directement opérationnels dans les industries alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et chimiques. A l'issue de cette formation, les participants sont

capables de maîtriser l'ensemble des procédés de fractionnement, d'extraction et de purification pour le développement de nouveaux produits (ingrédients, colorants, arômes, principes actifs...) à partir de matières premières d'origine naturelle et de coproduits industriels. Le mastère est accessible aux diplômés bac + 5 minimum en chimie, biochimie, agro-alimentaire ou pharmacie, ainsi qu'aux cadres de l'industrie (niveau bac + 4) en formation continue. Pour ces derniers, un aménagement plus souple des cours est proposé.

Date de clôture des inscriptions : 9 juin 1995

Début de la formation : 2 octobre 1995

- Renseignements : Archimex, PIBS, CP n° 31, 56038 Vannes Cedex. Tél. : 97.47.06.00. Fax : 97.47.56.90 ; ou ENSCR, avenue du général Leclerc, 35700 Rennes Beaulieu. Tél. : 99.87.13.02. Fax : 99.87.13.99.

ÉDITION 1994 DU GUIDE DES AIDES AUX FORMATIONS DOCTORALES OU POSTDOCTORALES

L'édition 1994, 9e édition, du Guide des aides aux formations doctorales ou postdoctorales paraît en trois parties. Le MAE (ministère français des Affaires étrangères) a confié l'ANDÈS (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) mission de rechercher une plus grande exhaustivité dans l'inventaire des accords bilatéraux qui constituait le chapitre II dans les éditions précédentes. L'étude faite par l'ANDÈS a semblé une excellente base de départ. Aussi une enquête cosignée ANDÈS/MAE a été adressée à l'ensemble des postes diplomatiques culturels et scientifiques, accompagnée d'un exemplaire du Guide 1993 et d'un calendrier. En juin 1994, 31 postes avaient répondu. Cette collaboration prévoit l'édition séparée de cette partie du Guide, en co-édition ANDÈS/MAE/MESR/ministère de la Coopération. La conséquence de cet accord a

En bref

été un retard dans la publication du guide complet.

La partie I (72 pages) recense les bourses doctorales et postdoctorales des organismes publics français, au nombre de 36 dont 4 nouveaux : CSTB, ENST, HEC et LCPC. Elle a été éditée en premier, en juin 1994. La partie II rassemble les aides proposées par 29 organisations internationales, 20 collectivités territoriales, des industriels, 76 associations, fondations et institutions privées, ainsi qu'un nouveau chapitre décrivant plus de 150 prix scientifiques du secteur biomédical. Cette partie constitue un fascicule de 172 pages ; elle est parue en septembre. La partie III vient de paraître : 138 pages. Elle décrit les accords intergouvernementaux gérés par le MAE, le MERS, la DGA et le ministère de la Coopération, les accords interorganismes, bilatéraux (51 pays) et interuniversitaires.

Chaque partie contient son propre index.

Pour l'ensemble de l'ouvrage, le prix est de 175 F plus 30 F de port ; pour les membres de l'ANDÈS, un tarif préférentiel est consenti, à savoir : 150 F plus 30 F de frais de port.

- * ANDÈS, 16, rue Claude Bernard, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : (1) 43.37.51.42. Fax : (1) 43.37.18.42.

CRÉATION D'UN ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR

Les organisations professionnelles des industries chimiques, pétrolières et pharmaceutique, ainsi que l'ensemble des organisations représentatives de salariés dans ces trois branches, ont signé en

décembre dernier un important accord en matière de formation professionnelle créant un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) commun.

L'organisme paritaire mis en place concerne plus de 300 000 salariés. Il a pour mission, grâce notamment à la mutualisation des fonds de la formation professionnelle (alternance, apprentissage, capital temps de formation...), de participer au développement de politiques actives dans les domaines de l'insertion des jeunes et de la formation continue.

Il délèguera les missions nécessitant une relation directe avec les entreprises à une association émanant des organisations professionnelles des trois branches qui assurera la mise en œuvre des dispositions définies nationalement, en s'appuyant, en fonction des besoins, sur des représentations régionales.

Dans le cadre de cet accord, les partenaires sociaux doivent ouvrir des négociations, dans chaque branche, sur les conditions de mise en œuvre du capital temps de formation au cours du premier semestre 1995.

PROGRAMME DE FORMATION POUR MANAGERS EUROPÉENS AU JAPON

Le Centre EU-Japon pour la coopération industrielle organisera, du 8 août au 24 novembre 1995 au Japon, son 17e programme de formation destiné aux cadres européens expérimentés commerciaux/administratifs et techniques (ingénieurs). Il offrira aux participants une présentation large et approfondie d'aspects techniques et de gestion du commerce et de

l'industrie du Japon. Les questions abordées auront un intérêt direct pour les entreprises européennes désireuses de faire des affaires au Japon ou avec des sociétés japonaises dans d'autres régions du monde.

La formation prendra la forme d'exposés, de visites, de séminaires, etc., au cours de la phase «théorique» initiale de 12 semaines, complétée par une phase «finale», d'une durée de 4 semaines, que les participants passeront dans une entreprise japonaise. Ils pourront ainsi acquérir une connaissance approfondie des questions qui les intéressent plus particulièrement. Ces stages seront organisés par le Centre compte tenu des préférences des participants. En fin de formation, les participants devront établir un rapport.

La deuxième partie sera divisée en une option «management» et une option «ingénieurs».

Les visites de 20 à 30 installations industrielles constitueront un élément essentiel de la formation et permettront aux participants de voir la mise en application des méthodes étudiées. Les entreprises constitueront un échantillon très représentatif de l'industrie japonaise ; le programme dépasse ainsi largement le niveau du «tourisme industriel».

Le coût de la participation est pris en charge par le Centre. Les entreprises devront normalement prendre à leur charge les frais de voyage, ainsi que les frais de séjour. Des bourses couvrant la majeure partie de ces derniers frais sont disponibles pour les petites et moyennes entreprises.

Les participants doivent être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et maîtriser suffisamment l'anglais pour pouvoir suivre le programme, qui se déroulera dans cette langue. Ils doivent être âgés d'au moins 35 ans.

- * Patricia Lafage, Daniel Porte Consultants, Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris-La Défense Cedex. Tél. : (1) 41.25.01.00. Fax : (1) 41.25.01.01.